

BULLETIN MUNICIPAL

MONTAGNAC-MONTPEZAT

*Cap sur le nouveau mandat***LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 21 mars 2026, le conseil municipal s'est réuni pour sa séance d'installation. Conformément à la procédure prévue par la loi, les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du maire, du maire délégué et des adjoints. Cette première séance marque officiellement le début du travail de la nouvelle équipe municipale, dans un esprit de responsabilité et d'engagement au service des habitants.



Une petite anecdote pour cette soirée particulière : aucune écharpe tricolore n'ayant été retrouvée à la mairie, il a fallu en commander en urgence afin que les nouveaux élus puissent être officiellement installés lors de ce premier conseil !

**COMPOSITION DE L EXECUTIF MUNICIPAL**

Maire: France GUIEU-LAJOIE
 Maire déléguée: Dominique DE VIVIES
 1er adjoint: Michel BOULAY
 2ème adjoint: Anne PEROTTI
 3ème adjoint: Norbert BIANCOTTO



CONTACTS

Mairie

1 Place de l'horloge, 04500 Montagnac-Montpezat
Maire : France GUIEU-LAJOIE
04 92 77 53 65
mairie@mairie-montagnac-montpezat.fr
www.mairie-montagnac-montpezat.fr

Mairie annexe

Rue de la Mairie, 04500 Montagnac-Montpezat
Maire déléguée : Dominique DE VIVIES
04 92 75 75 74
mairie-montpezat@orange.fr

Agence postale communale

1 Place de l'horloge, 04500 Montagnac-Montpezat
04 92 72 51 98

SOMMAIRE

Le mot de Madame le Maire
Le mot de Madame la Maire déléguée

Dossiers :

- Le nouveau conseil municipal
- Les commissions municipales
- Le budget 2026

Zoom sur... la commission participative citoyenne et cadre de vie

Premières actions et réalisations

Les principales décisions du Conseil municipal

Préparer l'avenir du village

Les associations de la commune

Naissance 2026

Les joies... et parfois les surprises du mandat

Ca passe... ou pas

Incivilités et autres

Recette de cuisine

PERMANENCES DES ELUS

LUNDI

8h30 à 12h - Mme le Maire
rendez-vous conseillé

MARDI

9h à 12h - M. Michel BOULAY
1er adjoint

MARDI

9h à 12h - Mme Dominique De VIVIES
Mairie annexe - Maire déléguée

MERCREDI

8h30 à 12h - M. Norbert BIANCOTTO
3ème adjoint

JEUDI

9h à 12h - M. Philippe CHRÉTIEN
conseiller municipal

VENDREDI

9h à 12h - Mme Anne PEROTTI
Démarches administratives - 2ème adjointe

SUR RDV

sur rendez-vous - M. Patrice ASTEGIANO
Urbanisme

LE MOT DE MADAME LE MAIRE



Chères habitantes, chers habitants,

Les élections municipales ont permis de mettre en place une nouvelle équipe au service de notre commune. Je souhaite tout d'abord vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée. Cette confiance nous honore et nous engage.

Depuis notre installation, nous avons fait un choix simple : être présents sur le terrain, écouter, agir et rendre compte de notre action.

Lors de la campagne, nous avons pris des engagements précis. Nous savions que tout ne pourrait pas être réalisé en seulement 5 mois, mais nous avons promis de nous mettre immédiatement au travail. Aujourd'hui, je souhaite partager avec vous les premières réalisations.

Nous avons d'abord voulu rapprocher la mairie des habitants. Les conseils municipaux se tiennent désormais le vendredi soir et sont suivis d'un temps d'échange. La communication a été renforcée grâce à une nouvelle page Facebook, un site internet régulièrement actualisé, un bulletin municipal et des panneaux d'information plus dynamiques. Des permanences des élus ont été mises en place à Montagnac comme à Montpezat, ainsi qu'un service d'aide aux démarches administratives. Une commission citoyenne a également été créée afin d'associer les habitants aux projets de la commune.

Nous avons également souhaité redonner vie à nos villages en renforçant le soutien aux associations et aux comités des fêtes, en embellissant les espaces publics, en fleurissant les villages et en relançant nos animations et nos traditions.

Parallèlement, les services publics ont été renforcés avec la réorganisation du centre de loisirs, un soutien accru à la crèche et la mise en place d'une mutuelle communale accessible à tous les habitants.

Enfin, nous préparons déjà l'avenir. Les études, devis, demandes de subventions et négociations sont engagés pour plusieurs projets structurants : le réaménagement de la place, la réouverture de l'épicerie, la rénovation des logements communaux, l'amélioration des voiries, la sécurisation et l'amélioration des aires de jeux. Nous avons également dû faire face à une mauvaise surprise : l'état du bâtiment bleu impose sa mise en sécurité immédiate. Nous espérons cependant le sauver de la destruction.

Cinq mois ne suffisent évidemment pas à transformer une commune. En revanche, ils permettent de donner une direction. Cette direction est claire : une mairie proche de ses habitants, transparente, dynamique et tournée vers l'avenir.

Beaucoup reste à faire, mais les fondations sont désormais posées.

France GUIEU LAJOIE
Maire de Montagnac-Montpezat

LE MOT DE MADAME LA MAIRE DELEGUEE



Le 15 mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance. D'état des lieux en surprises et en constats, nous planifions ensemble notre travail.

Nous avons vécu des moments clés depuis notre installation, comme la réouverture de la mairie de Montpezat, avec des visites d'habitants du village pour exprimer des demandes ou même pour simplement dire leur plaisir de revoir cette mairie ouverte.

L'embellissement du village est visible et donne le sourire.

Des travaux sont listés, budgétés, programmés à court terme comme la sécurisation de la Rue du Verdon avec la réfection du mur de soutènement, ou encore la mise en accessibilité de l'entrée de la mairie et des toilettes.

En termes de sécurité, à l'issue d'une rencontre in situ avec les propriétaires des lieux, un dispositif de ralentissement va être installé à titre expérimental à hauteur du Moulin, sur la route de Saint Laurent du Verdon.

La validation de l'emplacement se fera en fin de saison.

La gestion des berges du lac de Montpezat est aussi une question cruciale, entre camping sauvage et risques d'incendies.

Des rencontres avec Stefano Blanc, responsable de secteur des écoparc du Parc du Verdon, puis avec des agents de la DLVA, nous ont permis d'y voir plus clair dans la pertinence du matériel et les actions de surveillance existants et/ou à mettre en place.

Les rencontres avec nos partenaires institutionnels sont régulières, et formatrices.

La joie d'y célébrer un mariage, de voir le bonheur de deux familles et de leurs proches rayonner dans les murs de la mairie nous comble aussi de plaisir et de satisfaction.

C'est un plaisir, un vrai enrichissement humain d'être en contact, à l'écoute, au service de celles et ceux qui nous ont confié la gestion de nos deux villages.

Dominique de VIVIES,
Maire déléguée de Montpezat

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



France GUIEU-LAJOIE
Maire



Dominique DE VIVES
Maire déléguée



Michel BOULAY
1er adjoint



Anne PEROTTI
2ème adjoint



Norbet BIANCHOTTO
3ème adjoint



Nadine PERRE
Conseillère municipale



Philippe CHRETIEN
Conseiller municipal



Patrice ASTEGIANO
Conseiller municipal



**Jean-Philippe
MAYOR-LAGRASTA**
Conseiller municipal



Floriane LOZZA
Conseillère municipale

Liste minoritaire:



François GRECO
Conseiller municipal

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sous la présidence de Mme le Maire

LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Accompagner les enfants et les jeunes au quotidien.

Crèche, école, garderie, centre de loisirs, activités jeunesse, équipements sportifs et soutien à la pratique sportive.

Les membres:



Floriane
LOZZA



Patrice
ASTEGIANO

LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

Préparer le village de demain et améliorer le cadre de vie.

Urbanisme, habitat et foncier, bâtiments communaux, énergie, sécurité civile, risques majeurs et élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les membres:



Michel
BOULAY



Patrice
ASTEGIANO



Nadine
PERRE

LA COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DES FESTIVITÉS

Faire vivre le village et valoriser ses atouts.

Vie associative, culture, tourisme, attractivité du territoire, festivités, animations locales et mise en valeur du patrimoine communal.

Les membres:



Dominique
DE VIVIES



Nadine
ARENE



Jean-Philippe
MAYOR-LAGRASTA



Anne
PEROTTI

LA COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Mieux informer les habitants et renforcer le lien avec la commune.

Bulletin municipal, site internet, page Facebook, affichage communal et diffusion des informations municipales.



Philippe
CHRETIEN

LA COMMISSION DES FINANCES

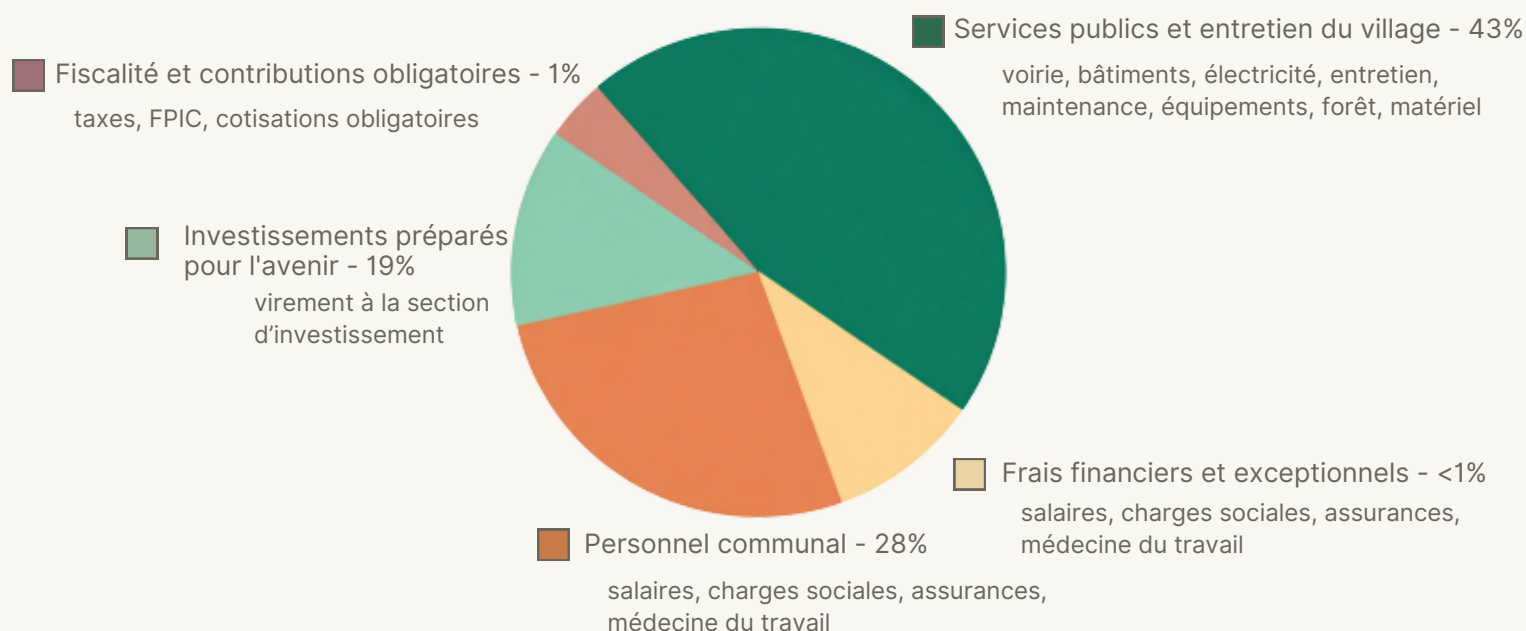
Assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances communales.

Préparation du budget, suivi financier, achats et commande publique, fiscalité, recherche d'économies et de financements.

Les membres: tous les élus

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

OÙ VA L'ARGENT DE LA COMMUNE ?



A retenir : les choix du budget 2026

250 000 € dégagés pour investir dans les projets du village

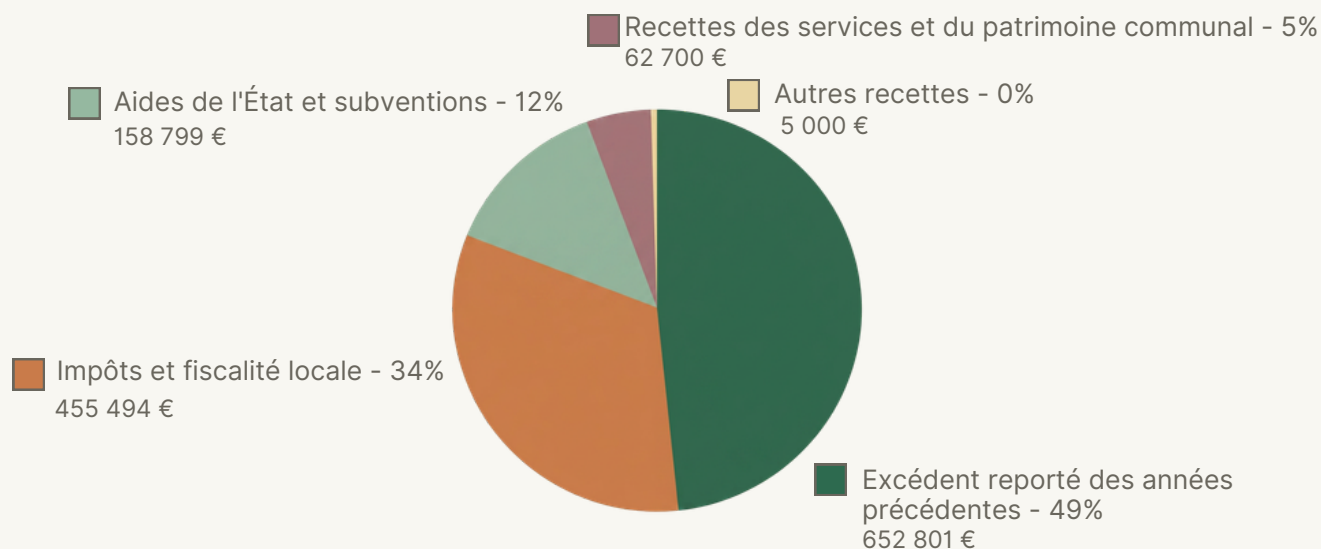
Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Priorité à l'entretien du patrimoine communal et des voiries

Recherche d'économies engagée (énergie, contrats, fonctionnement)

Total: 1 334 794,22 €

**L'argent sert d'abord à faire fonctionner la commune,
entretenir le village et préparer l'avenir, sans augmenter
les impôts.**



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

D'OÙ VIENT L'ARGENT DE LA COMMUNE ?

Les engagements du budget 2026

Pas d'augmentation des impôts communaux

Une gestion rigoureuse et responsable des finances communales

Zoom sur les 652 801 € de résultat reporté

Pourquoi la commune dispose-t-elle de cette somme ?

Les années précédentes, la commune a dépensé moins qu'elle n'a perçu. Cet excédent s'est donc accumulé au fil du temps.

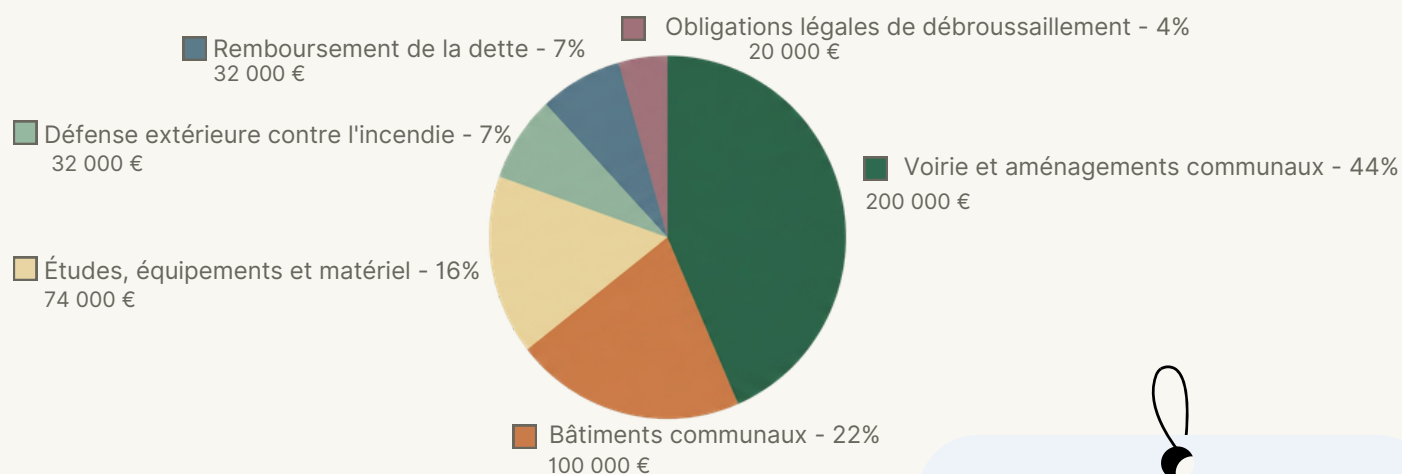
Quel choix pour 2026 ?

La municipalité a fait le choix de mobiliser progressivement cette capacité financière pour des projets utiles au village, tout en conservant une gestion prudente.

Total: 1 334 794 €

La municipalité a souhaité passer d'une logique de conservation à une logique d'investissement maîtrisé

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉPARER L'AVENIR DU VILLAGE



A retenir : les choix du budget 2026

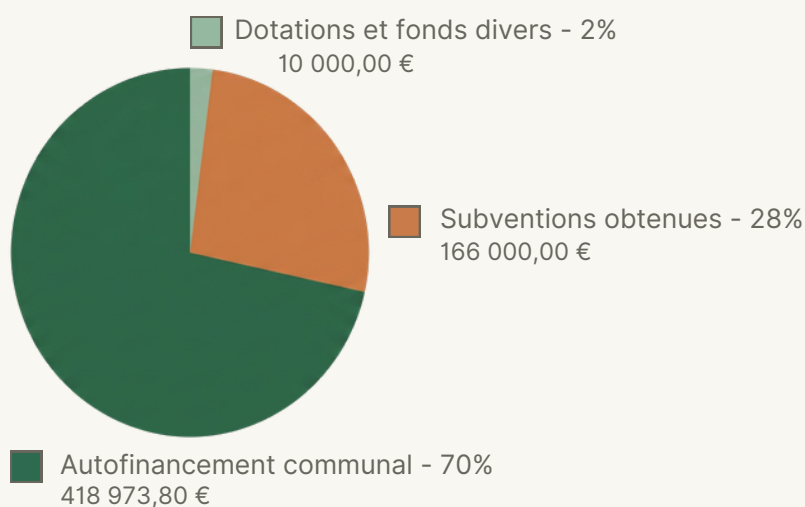
250 000 € dégagés pour investir dans les projets du village
 Maîtrise des dépenses de fonctionnement
 Priorité à l'entretien du patrimoine communal et des voiries
 Recherche d'économies engagée (énergie, contrats, fonctionnement)

Total: 458 000 €

2026: Investir dans la sécurité, les routes et le patrimoine communal.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMMENT SONT FINANCÉS LES PROJETS COMMUNAUX ?



Comment finance-t-on les projets ?

Les investissements sont financés principalement par l'autofinancement de la commune (70 %), complété par des subventions obtenues auprès de l'État et des partenaires publics (28 %).

Investir utilement, sans augmenter les impôts communaux et en limitant le recours à l'emprunt.

ZOOM SUR

La commission Participation citoyenne et cadre de vie

QUEZAKO ?!

Parce que chacun peut contribuer à faire vivre et améliorer notre commune, le Conseil municipal a décidé de créer une nouvelle commission : « Participation citoyenne et cadre de vie ».

Cette instance a pour objectif de renforcer le dialogue entre les habitants et les élus, d'encourager les échanges et de permettre à chacun de participer à la réflexion sur les projets et le quotidien de notre village.

Cadre de vie, embellissement, espaces publics, environnement, qualité de vie, initiatives locales... autant de sujets sur lesquels les habitants pourront partager leurs idées, proposer des améliorations concrètes et contribuer à faire émerger des projets utiles à tous.



POUR QUI?

les habitants de la commune
les représentants des associations
les acteurs économiques et professionnels du territoire

POURQUOI FAIRE?

Parce que chacun connaît sa commune et peut contribuer à son amélioration.

Cette commission permet de:
faire remonter des idées,
d'identifier les besoins du quotidien
de réfléchir ensemble à des actions concrètes pour le village.

COMMENT?

Les habitants intéressés sont invités à se faire connaître auprès de la mairie.

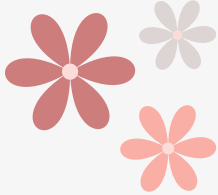
QUAND?

Prochaine réunion début septembre.

PREMIÈRES ACTIONS ET RÉALISATIONS

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Première étape d'un programme d'embellissement



RECHERCHE D'ECONOMIE



Signature d'un nouveau contrat d'approvisionnement en gaz dans le cadre d'une convention proposée par l'Association des Maires Ruraux de France.

Changement de l'éclairage du secrétariat et du service technique pour des ampoules LED

TRAVAUX & SECURITÉ

Retrait de ralentisseurs ("dos d'âne") non conformes sur notamment la route de la Rabasse. (devis signé, travaux à venir).



Réfection de la voirie.

VOUS L'AVEZ DEMANDÉ, NOUS L'AVONS FAIT

Déplacement du "pot" en béton gênant la circulation à l'angle de la rue de l'Eglise et de la Place de l'horloge.



OUVERTURE DE LA MAIRIE ANNEXE DE MONTPEZAT

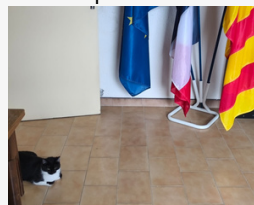
La mairie annexe de Montpezat a été officiellement ouverte et inaugurée le 11 avril.

L'ouverture a nécessité quelques ajustements pratiques :

remise en service du matériel informatique,
installation des connexions internet et téléphonique
récupération de certaines clés manquantes.

Cette ouverture répond à une obligation légale non respectée jusqu'à présent!
Loi du 16 juillet 1971 relative aux fusions et regroupements de communes dite loi Marcellin.

1er visiteur



ILLUMINATION DE LA PLACE DE L'HORLOGE



**PROMESSE DE
CAMPAGNE**



PREMIÈRES ACTIONS ET RÉALISATIONS

UN DEFIBRILATEUR À MONTPEZAT



RAMPE PMR A LA MAIRIE ANNEXE

Réalisée par un administré que nous remercions chaleureusement. Les finitions ont été réalisées par un élu et le service technique.



CEREMONIES DU 8 MAI

A Montpezat et ensuite à Montagnac suivies du verre de l'amitié à "La Colonne".



LE REPAS PARTAGÉ DES ASSOCIATIONS



MARIAGE À MONTPEZAT

Le jeudi 28 Mai 2026, à la mairie de Montpezat, Dominique DE VIVIES, maire déléguée de Montpezat et France GUIEU-LAJOIE, maire de Montagnac-Montpezat ont eu la joie de célébrer l'union civile de Louise FARGANT, dont les parents vivent à Montpezat avec Jonathan HUBBLE, vivant en Australie.

Premier mariage célébré à Montpezat depuis 2020, premier mariage également pour les maires des deux villages qui composent notre commune : un acte symbolique qu'elles ont souhaité partager.

Ce mariage est venu s'inscrire dans l'histoire de la famille de Louise, présente à Montpezat depuis plusieurs dizaines d'années.

C'est un moment de simplicité, d'émotion sincère et de convivialité cosmopolite qui a été partagé avec une partie des familles et amis des mariés, et plusieurs habitants de Montpezat.

Un vin d'honneur offert sur la Place de la Fontaine a clôturé ce moment, renouant ainsi avec la tradition du « vivre ensemble » chère à Montpezat.

Une belle réussite pour cette 2ème édition du repas partagé des associations. La mairie a offert l'apéritif. "La Colonne" nous a fait un excellent punch et "Le relais de la lavande", une sangria.



PREMIÈRES ACTIONS ET RÉALISATIONS

CADRE DE VIE : QUELQUES RÈGLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Propreté dans les rues : ramasser les déjections canines



Afin de préserver la propreté, l'hygiène et la qualité de vie dans nos villages, la commune a pris un arrêté rappelant l'obligation pour les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal sur le domaine public.

Les propriétaires doivent être munis d'un dispositif de ramassage lors des promenades.

L'objectif n'est pas de sanctionner, mais avant tout de rappeler quelques règles simples de respect et de bien vivre ensemble afin que chacun puisse profiter d'un cadre de vie propre et agréable.

Le non-respect de ces obligations peut toutefois entraîner des sanctions prévues par la réglementation.

Arrêté n°2026-38



Protection des espaces dédiés aux enfants et aux activités sportives

Afin de garantir la sécurité, l'hygiène et la tranquillité des espaces fréquentés par les enfants et les sportifs, la commune a pris un arrêté interdisant l'accès des chiens — même tenus en laisse ou muselés — dans certains espaces publics.

Cette interdiction concerne :

- le stade communal,
- le city-stade,
- les aires et jardins d'enfants.

Les chiens guides ou d'assistance accompagnant une personne en situation de handicap restent naturellement autorisés.

Arrêté n°2026-39

CIMETIÈRE DE MONTAGNAC : MÉMOIRE, RESPECT ET EMBELLISSEMENT

La municipalité souhaite engager prochainement des travaux d'embellissement et de réaménagement de la partie "terre commune" du cimetière de Montagnac, particulièrement touchée lors des opérations de reprise réalisées l'année dernière. L'objectif est de redonner à cet espace un aspect digne, apaisé et respectueux de la mémoire des défunts.

Les personnes estimant avoir subi un préjudice lors de ces opérations sont invitées à se rapprocher du secrétariat de la mairie afin que leur situation puisse être examinée avec attention.

Des plaques nominatives ont été posées par l'ancienne municipalité mais beaucoup de noms sont mal orthographiés. Par égard pour les défunts et les familles et afin d'honorer la mémoire des personnes dont les restes ont été déposés dans les ossuaires, de nouvelles plaques nominatives seront prochainement commandées. Une cérémonie de recueillement sera organisée à l'occasion de la pose de ces plaques.

La municipalité souhaite conduire ce travail dans un esprit de respect, de mémoire et d'apaisement pour les familles concernées.

Projet
d'aménagement

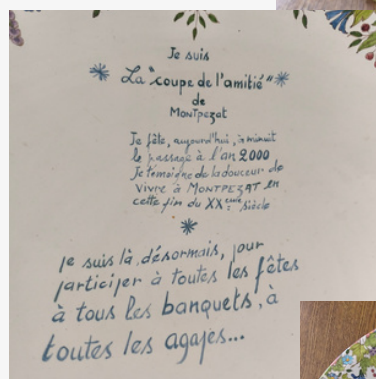


LA COUPE DE MONTPEZAT

Cette très belle coupe est l'œuvre de Michel Fine, qui à cette époque était faïencier à Moustiers et habitait Montpezat. Pour marquer le passage à l'an 2000, il avait souhaité offrir au village un cadeau symbolique qui profiterait à tous les habitants et serait présente, comme l'illustration d'un certain art de vivre, à toutes les festivités.

On y cherchait alors son nom, inscrit dans les feuilles qui forment le décor de l'œuvre et on avait la fierté de dire « j'y étais » !

Maintenant que la mairie de Montpezat a rouvert ses portes, la coupe a retrouvé sa fonction fédératrice et elle est de nouveau présente lorsque la population de Montpezat se rassemble.



LA « BOÎTE À LIVRES » DE MONTPEZAT

Parce que la vie d'un livre ne s'achève pas après une seule et unique lecture.

Parce que tant de styles, de mots, d'histoires sont faits pour circuler, pour être partagés

La réouverture de la mairie de Montpezat permet de rendre à nouveau accessible à toutes et tous un stock de livres, un éventail d'auteurs divers et variés.

Pour pouvoir en profiter sans contrainte et après discussion avec plusieurs personnes, je vous propose la mise en place d'un système de « boîte à livres » : on emprunte un ou plusieurs livres pour la durée qui nous convient, on peut même les garder, ou les faire découvrir à ses proches. C'est gratuit.

Et pour alimenter ou renouveler le stock, on peut porter quelques livres à son tour afin d'en faire profiter d'autres personnes.

La « boîte à livres » de Montpezat vous accueille aux heures de permanences de la mairie : tous les mardis, de 9h à 12h.

STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

La Mairie a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Cette fondation accompagne les communes dans la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification des chats errants, non identifiés, en état de divagation et sans propriétaire.

Pour organiser ces stérilisations, nous travaillons avec les vétérinaires de Gréoux-les-Bains et l'association « Les Chats de Vinon ».

Cette association étant trop éloignée pour pouvoir assurer elle-même les captures et aucune association n'existant actuellement dans notre secteur, la mairie a acheté deux trappes à chats, qui peuvent être prêtées aux habitants souhaitant participer à cette démarche.

Le principe est simple : capturer le chat, le conduire chez le vétérinaire pour qu'il soit stérilisé et identifié, puis le relâcher sur son lieu de vie.

Comment procéder ?

1. Demander à la mairie le prêt d'une trappe à chat.

2. Appeler les vétérinaires de Gréoux-les-Bains pour prendre rendez-vous :

Tél. : 04 92 74 29 62

3. Appeler ou envoyer un message à l'association Les Chats de Vinon pour lui communiquer la date du rendez-vous et le nom du village où le chat a été capturé :

Tél. : 06 52 92 21 80

⚠ Cette démarche est indispensable : sans validation préalable de l'association auprès du vétérinaire, celui-ci ne pourra pas prendre en charge le chat.

En principe, le chat est amené chez le vétérinaire la veille de l'intervention et récupéré le lendemain.

Important : si le chat n'a pas pu être capturé, pensez à rappeler le vétérinaire pour annuler le rendez-vous.

Petite astuce : pour faciliter la capture, évitez de nourrir le chat la veille.

⚠ Attention : n'essayez jamais d'attraper vous-même le chat pour le mettre dans la trappe. Il doit y entrer seul, attiré par la nourriture placée à l'intérieur.



UN PARTENARIAT À TROIS

La commune met les trappes à disposition et participe au dispositif.

La Fondation 30 Millions d'Amis accompagne financièrement la stérilisation et l'identification.

Les Chats de Vinon assurent le lien avec les vétérinaires et valident la prise en charge des chats dans le cadre de la convention.



QU'EST-CE QU'UN « CHAT LIBRE » ?

Un chat errant sans propriétaire peut être capturé, stérilisé et identifié, puis relâché sur son lieu de vie. Il acquiert alors le statut de « chat libre ».

Il ne s'agit donc plus d'un chat errant livré à lui-même : il vit librement sur le territoire, mais fait l'objet d'un suivi régulier.

Sur notre commune, des « mères nourricières » bénévoles veillent sur ces chats : elles leur apportent de la nourriture et de l'eau et peuvent signaler lorsqu'un animal semble malade ou blessé. Ce dispositif permet de constituer progressivement une population de chats identifiés, stérilisés, nourris et suivis, tout en évitant de nouvelles portées et la prolifération des chats errants.

Les principales décisions de votre Conseil municipal

Préserver notre environnement avec les Écogardes

La commune renouvelle son soutien au dispositif des Écogardes du Parc naturel régional du Verdon. Leur présence contribue à sensibiliser les visiteurs, protéger les espaces naturels et prévenir les risques liés à la forte fréquentation touristique, notamment en période estivale.



Renforcer les services municipaux



Afin d'assurer un service public de qualité, le Conseil municipal a autorisé le recrutement temporaire d'un agent pour le service technique et d'un animateur pour le service enfance-animation. Ces renforts permettront de répondre aux besoins de la commune pendant les périodes les plus chargées.

Un programme d'investissements sur plusieurs années



Les élus ont adopté une programmation pluriannuelle des investissements. Cette méthode permet d'anticiper les grands travaux de la commune, d'étaler leur financement et de mieux préparer les projets à venir, tout en assurant une gestion financière maîtrisée.

Une garderie plus souple et accessible



Afin de mieux répondre aux besoins des familles, le Conseil municipal a adopté un nouveau règlement pour la garderie. Le service est désormais ouvert de 7h45 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h00 le soir, les jours d'école. Le tarif reste volontairement très accessible, fixé à 1 € par présence et par enfant.

Les incivilités auront désormais un coût



Pour lutter contre les dépôts sauvages et les interventions répétées causées par certaines incivilités, le Conseil municipal a instauré une participation financière de 75 € par heure d'intervention lorsque les auteurs sont identifiés. L'objectif est simple : responsabiliser les contrevenants et éviter que l'ensemble des habitants supporte le coût de comportements irrespectueux.

Réhabiliter le cimetière de Montagnac

La commune poursuit son engagement pour remettre en état le cimetière de Montagnac. Les élus ont sollicité une subvention du Département afin de financer les travaux de réaménagement rendus nécessaires après les importantes dégradations constatées après les travaux de reprise. Cette aide permettra d'améliorer ce lieu de mémoire dans de bonnes conditions financières pour la commune.

**PROMESSE DE
CAMPAGNE**



Préserver et valoriser notre patrimoine



La commune adhère à nouveau à la Fondation du Patrimoine. Ce partenariat facilitera la recherche de financements, le recours au mécénat et l'accompagnement des futurs projets de restauration du patrimoine communal. Une démarche qui permettra de mieux préserver notre héritage tout en limitant le coût pour les finances communales.

Une mutuelle communale pour améliorer l'accès aux soins



La commune met en place une mutuelle communale afin de permettre à tous les habitants d'accéder à une complémentaire santé de qualité à des tarifs négociés. Ce dispositif, sans coût pour la commune, s'adresse à tous les habitants, avec une attention particulière portée aux seniors, aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux personnes non couvertes par une mutuelle d'entreprise. Des permanences d'information seront prochainement organisées.

**PROMESSE DE
CAMPAGNE**



Le centre de loisirs évolue



Le Conseil municipal a adopté un nouveau règlement pour le centre de loisirs La Rabassière. Parmi les principales nouveautés : la possibilité d'inscrire les enfants à la demi-journée (hors sorties), des horaires d'accueil mieux adaptés et une ouverture prioritaire aux enfants de la commune, tout en restant accessible aux communes voisines selon les places disponibles. Une évolution qui offre davantage de souplesse aux familles. Les enfants pourront désormais bénéficier d'un repas chaud préparé par un prestataire extérieur, sur réservation, tout en conservant un fonctionnement simple et adapté aux besoins des parents.

**PROMESSE DE
CAMPAGNE**



Solidarité



Écoute

[Solutions locales]

La commune de
MON TAGNAC-MONTPEZAT

s'engage **pour votre santé !**



**Mutuelle Communale
pour tous !**

Accès aux soins



NOUVELLES PERMANENCES

Les Vendredis 11 et 18
Septembre de 9h à 12h

Lieu de Permanence :
Salle du Conseil Municipal

**Tarifs
négociés**
en partenariat
avec la MFAS

 **utuelle
de France
Alpes du Sud**

La santé c'est nous

Votre agence de proximité

3 rue de la Reine Jeanne 04100 Manosque
manosque@mfas.fr - 04 92 72 21 14

PREPARER L'AVENIR DU VILLAGE

BIENTOT LA REOUVERTURE DE L'EPICERIE

La réouverture de l'épicerie communale faisait partie de nos engagements. Dès notre arrivée, nous nous sommes donc mobilisés pour rendre ce projet possible et assurer sa pérennité.

La consommation d'électricité constituant une charge trop importante pour les futurs gérants, nous avons décidé de remplacer l'ancienne climatisation, énergivore et peu efficace, ainsi que les vieux équipements frigorifiques positifs et négatifs, par du matériel récent et moins consommateur. Un rafraîchissement des locaux est également prévu.

Une demande de subvention sera déposée afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ces investissements. Plusieurs candidats se sont déjà manifestés.

Nous mettons tout en œuvre pour permettre une ouverture au mois d'octobre. Ce sera une vraie joie de voir enfin notre épicerie reprendre vie et offrir de nouveau un commerce de proximité aux habitants;

Place de l'Horloge et « bâtiment bleu » : un projet majeur, une urgence à traiter

L'aménagement de la place de l'Horloge et la rénovation des bâtiments communaux faisaient partie de notre programme. Nous avons donc pris contact avec un architecte et une urbaniste afin d'engager la programmation de cette opération et de réfléchir aux usages futurs de ces espaces. La commission « Participation citoyenne et cadre de vie » sera associée à cette réflexion.

En parallèle, nous avons fait réaliser un diagnostic structurel du « bâtiment bleu ». Ce bâtiment avait été acquis par préemption par la commune, sous le mandat de Roger Reille, dans le but d'y créer un musée de la truffe. Malheureusement, aucun projet n'a depuis abouti et, malgré la réfection de la toiture et la pose de quelques étais, l'édifice s'est progressivement dégradé. La DDT avait d'ailleurs alerté la commune sur sa dangerosité il y a plus de deux ans.

Le rapport d'expertise que nous venons de recevoir est particulièrement préoccupant. Il constate un très mauvais état de certains murs et de l'ensemble des planchers, avec un risque d'effondrement à très court terme. Il impose une mise en sécurité sous quinze jours : étalement complet des planchers, sécurisation des ouvertures et reconstruction des parties de murs menaçant ruine.

Ces travaux d'urgence représentent une dépense imprévue de 33 000 € pour la commune, sans possibilité de subvention compte tenu de leur caractère immédiat.

Nous devons aujourd'hui faire face à cette situation et prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des habitants et préserver les bâtiments voisins. Cette urgence ne remet pas en cause notre projet pour la place de l'Horloge : elle constitue désormais sa toute première étape

LES ASSOCIATIONS

DE LA COMMUNE

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes - Montpezat	1 000,00 €
Oppidum	2 000,00 €
Sur les Chemins de la Rabasse	1 700,00 €
Association Les Minots	1 000,00 €
La Marelle Enchantée	29 691,00 €
Radio Verdon	50,00 €
Les Restaurants du Cœur	200,00 €
FF Randonnée	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Riez	300,00 €
Espoir04	150,00 €



TOTAL 36 191,00 €

ZOOM SUR LA MARELLE ENCHANTÉE



Parmi les subventions attribuées aux associations, la participation versée à la crèche représente une part importante du montant total des aides accordées par la commune.

Cette contribution n'est pas une aide « exceptionnelle » : elle correspond au fonctionnement habituel des structures de petite enfance. Le montant demandé à chaque commune est calculé en fonction du nombre d'enfants accueillis originaires de la commune et des heures effectuées.

Ainsi, plus la structure accueille d'enfants de Montagnac-Montpezat, plus la participation communale est importante.

Toutes les communes ayant conventionné avec la crèche participent selon ce même principe, dans des conditions identiques.

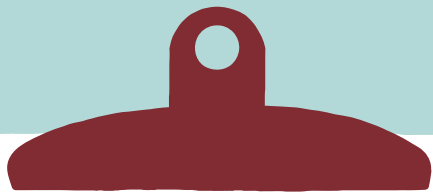
Cette participation permet de maintenir un service essentiel pour les familles du territoire et de garantir l'accueil des jeunes enfants dans de bonnes conditions.

NAISSANCE 2026 - 1er et 2ème trimestre

Bienvenue à Manoa !

Nous souhaitons la bienvenue à Manoa LENTZ, né le 4 février 2026. Toutes nos félicitations à ses heureux parents et beaucoup de bonheur à toute la famille !

Les joies... et parfois les surprises du mandat !



DE BELLES INITIATIVES À VALORISER

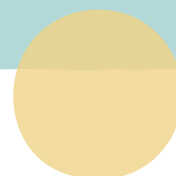


La commune s'est associée au concours photo organisé par André Lafont, mettant à l'honneur le talent des enfants et la beauté de notre village.

Les participants ont réalisé de très belles photographies, témoignant d'un regard sensible et original sur notre patrimoine et nos paysages.

Le gagnant, Naïm Ghéridi, a reçu sa photo imprimée sur cadre.

Pour valoriser le travail de chacun, une photo de chaque participant décorera désormais la mairie et chacun a reçu un tirage de son cliché.



LES DESSOUS DU MANDAT

La vie municipale réserve parfois quelques messages... inattendus !

Un élu a ainsi reçu ce SMS.

Comme quoi, même un vélo électrique peut devenir un sujet de débat communal!

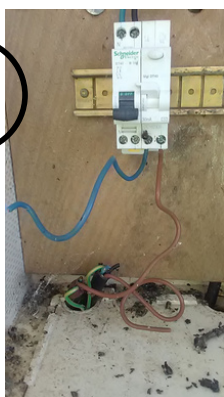
Salut fais donc preuve d'humilité à mon égard avec tes nouvelles petites responsabilités
D'employé de base avec ton joli vélo hybride
D'ariviste de la dernière heure...
Mef



QUAND ON PARLE "D'ÉTEINDRE LA LUMIÈRE", CERTAINS PRENNENT L'EXPRESSION AU PIED DE LA LETTRE...

L'éclairage de l'église de Montpezat a lui aussi connu quelques "petites attentions" en ce début de mandat...

Les câbles électriques ont été sectionnés et devront être remplacés.



Le respect, le dialogue et le bien vivre ensemble restent les meilleurs outils pour faire avancer notre commune dans une ambiance sereine et conviviale.



ça passe... ou pas!



EXEMPLE À NE PAS SUIVRE

Chaque été, le stationnement devient plus compliqué dans notre village. Certains semblent considérer que les interdictions ne les concernent pas...

La photo ci-contre montre un autocar stationné sur les zébras de sécurité, sur la route.



CA PASSE PAS!



Et ça à mis 5 heures à sortir de là!



CA PASSE MAIS PAS PAR LÀ!



Les solutions en cours de mise en place pour palier certains problèmes:

- une meilleure signalétique
- un dialogue permanent avec les acteurs du tourisme et les riverains
- un relais auprès de la gendarmerie



Incivilités et autres...



DECHARGE SAUVAGE



CECI N'EST PAS UN WC PUBLIC

C'est un banc public!



NON, CA NE PASSE PAS



Petit rappel:

Tout abandon de déchets est interdit, quelle que soit leur nature. Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 135 €, pouvant atteindre 750 €, et jusqu'à 1 500 € avec confiscation du véhicule lorsque celui-ci a servi au transport des déchets.



SOUPE AU PISTOU



300 G DE HARICOTS
COCOS BLANCS ET
ROUGES



300 G
D'ÉCHELEURS



6 POMMES DE TERRE



6 COURGETTES



3 grosses poignées de
coquillettes



2 TÊTES D'AIL



2 beaux bouquets de
basilic frais



1/4 litre d'huile
d'olive

1

Couper les légumes en petits dés et les faire cuire dans une grande casserole d'eau bouillante. Commencer par ajouter les haricots cocos.

2

Ajoutez ensuite les pommes de terres (15 minutes après) puis les écheteurs (10 minutes après). Finir par les courgettes.

3

Ajoutez les pâtes en fin de cuisson.

4

Pendant la cuisson, préparer le pistou en mixant l'ail, les tomates pelées, le basilic et l'huile d'olive jusqu'à obtenir une pommade bien parfumée.

5

Hors du feu, incorporer le pistou dans la soupe, mélanger... et déguster!

6

Astuce: incorporer un bouquet de branches de basilic dans la soupe pour lui donner un maximum de saveurs!